











Bulletin n°37 - Octobre 2021

LE PENSEUR 21

La phrase du mois

« En ce monde rien n'est certain, à part la mort et les impôts»

Benjamin FRANKLIN

Réforme de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire et des Comptables

Pour « achever » le statut des comptables et donc acter la séparation entre ordonnateur et comptable, le législateur souhaite réformer le régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics.

C'est donc un nouveau pas de la DGFiP vers une privatisation de la fonction de comptable public en réformant son statut, au même titre que la mise en place des contrôles a posteriori, du service fait présumé, la suppression de l'indemnité de conseil qui en sont des exemples flagrants!

Désormais, la notion de faute ne se formalisera plus autour des contrôles définis par le décret de 2012. Bientôt, comme dans le secteur privé, le juge des comptes publics prendra des modalités de prévention des risques mis en œuvre dans le poste.

Quels en sont les impacts réels direz-vous ?

D'abord, les outils importants comme le contrôle hiérarchisé de la dépense (qui avait pour objectif de maîtriser la responsabilité du comptable), devront évoluer.

Ensuite, les contrôles internes vont devenir une pièce centrale de l'édifice pour juger du niveau de maîtrise des risques du poste. Cela veut dire qu'une recherche de responsabilité peut même concerner éventuellement les agents d'une structure si une erreur est commise alors que le respect des consignes aurait pu l'éviter.

Enfin, les sanctions évoluent également et se rapprochent de celles prononcées par la Cour de discipline financière et budgétaire (comme c'est le cas pour les ordonnateurs). Elles seront constituées d'amendes non rémissibles et non assurables d'une valeur de 6 mois de salaire maximum (au lieu d'un an actuellement, mais pour lesquelles on peut être assuré).

Les risques liés aux changements peuvent donc être évalués ce qui veut dire que le métier de comptable public devrait évoluer nécessairement vers le contrôle au détriment de la comptabilité : il apparaît donc clairement que la volonté est de modifier le métier de comptable public dont la fonction première disparaît !!

Ce nouveau régime ne doit pas constituer une solution pour pallier une situation qui était fonctionnelle mais que les politiques successives ont contribué à dégrader. Même si c'est à la marge, il est inacceptable qu'une quelconque responsabilité puisse peser sur les agents d'une structure au service d'un manager qui a perdu ses prérogatives et responsabilités de comptable.

Nous ne devons pas oublier que seule la séparation ordonnateur/comptable est garante de la sincérité et l'honnêteté des comptes publics des collectivités et que l'État, via le réseau des comptables publics, est le meilleur garant de l'utilisation des fonds dans le cadre de la politique votée au parlement.

Nous ne le répéterons jamais assez !! Il est urgent d'agir pour l'abandon des réformes et privatisations qui détruisent la DGFiP et son réseau !

Et par extension nos emplois et nos rémunérations !!

LES INFOS DU MOIS

La parole est à vous !

« Chaque année, de nouvelles « inepties » fiscales sont inventées, toujours plus hors-sol les unes que les autres! »

Le dispositif "agents vulnérables" est modifié depuis le 27 septembre

Ces derniers sont désormais séparés en deux catégories :

- 1 les "sévèrement immunodéprimés";
- 2 les "non-sévèrement immunodéprimés".

Le médecin du travail doit s'entretenir avec les agents vulnérables et transmettre à la direction une nouvelle fiche de préconisations pour chacun.

A ce titre, les agents non-sévèrement immunodéprimés rejoindront leur poste de travail en présentiel sous réserve d'accord médical ET les agents sévèrement immunodéprimés doivent fournir un certificat médical pour rester en télétravail exceptionnel.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous accompagner dans vos démarches

Suppressions d'emplois 2022

Au titre de 2022, 1485 suppressions d'emplois sont à nouveau programmées dans le projet de loi de finances appliqué à notre Ministère.

La poursuite de la casse de nos emplois combinée à la poursuite de la mise en œuvre du NRP a pour résultat une surcharge de nos missions et l'éloignement des usagers les plus fragiles.

Il ne faut pas oublier que nos missions sont toutes essentielles et nous devons continuer nos actions !

Complémentaire santé : 15 euros remboursés à partir du 01 janvier 2022

A partir de janvier 2022 et au titre de la participation de leur employeur, les fonctionnaires d'État pourront bénéficier d'une aide de 15€/mois sur le paiement de leur mutuelle. L'ensemble des adhérents MGEFI sont également éligibles à cette aide.

Important: le bénéfice de cette aide mensuelle est conditionnée par une demande à votre employeur, annexée d'une attestation d'adhésion de la MGEFI (à télécharger sur l'espace adhérent MGEFI en ligne).

Infos CHSCT

Des équipements financés par le CHSCT sont à votre disposition : valisettes et sacs à dos trolleys ; sacs à dos supports PC portables ; sacoches imperméables pour transporter son PC portable à vélo ; tapis de souris en gel; supports documents ; souris ergonomiques (verticales et roller mouse), repose-pieds réglables, lampes basse luminance, fauteuils ergonomiques, bureaux électriques réglables assis/debout (sur prescription médicale).

Pour toutes informations n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez aussi joindre l'assistante de prévention Madame Caroline ALVAREZ

Infos grève du 05/10/2021

- *Taux de gréviste DRFIP 21 / 4.33 % et Taux de gréviste DGFIP / 11.64 %
- *Les revendications concernent l'augmentation des salaires, la fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de nos moyens pour lesquels il ne faut pas abandonner les actions.

LA P'TITE BLAGUE DE LA CEGETTE

C'est un DRH qui, à la fin d'une négociation serrée avec les syndicats et afin de détendre l'atmosphère, se propose de faire un ultime tour de table sur le thème : Quelles sont vos lectures favorites ?

Le 1er, délégué CFTC, répond : « Moi je lis Témoignage Chrétien »

Le DRH : « Bravo, félicitations, vos lectures sont en adéquation avec vos idées ! »

Le 2ème, le délégué CFDT : « Moi, je lis le Nouvel Observateur »

Le DRH : « Bravo, félicitations, vos lectures sont en adéquation avec vos idées ! »

Le 3ième, délégué CGC : « Moi, je lis le Monde »

Le DRH : « Bravo, félicitations, vos lectures sont en adéquation avec vos idées ! »

Le 4ème, le délégué CGT, est interrompu par le DRH : « Vous, je sais !! vous lisez l'Humanité bien sûr ! »

Le délégué CGT : « Non pas du tout, je lis Mode et Travaux !! »

Le DRH : « Mode et travaux ? Je ne comprends pas ? »

Le délégué CGT : « Si, si !!! Tous les mois il y a un patron à découper...... !!!

LA P'TITE RECETTE DE LA CEGETTE: TARTE PICODONS, SARRIETTE ET CHÈVRE FRAIS

Ingrédients

1 pâte brisée, 4 œufs entiers, 2 chèvres frais, quelques branches de sarriette fraîche, 4 picodons, sel et poivre

<u>Préparation</u>

- 1 Versez les chèvres frais dans un saladier, écrasez-les à la fourchette puis ajoutez les œufs, la sarriette, salez poivrez et mélangez bien le tout au fouet.
- 2 Foncez un moule à tarte avec la pâte brisée. Versez l'appareil au chèvre frais.
- 3 Coupez les picodons en deux et disposez-les sur la tarte
- 4 Enfournez pour 30 à 40 minutes dans un four préchauffé à 180°.

Bonne dégustation



BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

 Nom :
 Prénom :

 Résidence :
 Service :

(1) rayer la mention inutile A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site